

---

**Séance du lundi 08 avril 2024**

Date de la convocation : 29 mars 2024

**Administrateurs : 20**

*L'an deux mille vingt-trois et le neuf octobre, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale.*

**Présents : 13**

**Votants : 13**

**Présents** : Martine AUBRY, Josiane BIGUINET, Philippe BRISSE, Mathilde DECHEPPE, Noëlle JACQUEMET, Dominique JEANNESSON, Dania KLEIN, Marie-Françoise KLEIN, Anne RAMAND, Bernard RENAUDIN, Claude THOMAS, Pascale ZEHR, Céline COLLIGNON

**Représentés :**

**Excusés** : Evelyne BERTHAUX, Sophie CHARRIOT, Dominique MARECHAL, Nathalie PHILIPPOT, Thierry RAMAND

**Absents** : Guillaume PALIN, Nathalie MEUNIER

---

**DCA\_2024\_05 - Objet : Adhésion 2024 à l'UNCCAS**

La Présidente expose,

Vu le vote du Budget Primitif du CIAS en date du 8 avril 2024,

La Présidente propose de renouveler l'adhésion du CIAS De l'Aire à l'Argonne à l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale pour l'année 2024.

Considérant que le nombre d'habitants du territoire est de 6 409 ; selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques d'après la population municipale légale au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le montant de l'adhésion annuelle à l'UNCCAS serait de 0.03435 euros par habitant, soit 220.47 euros et 71.50 euros pour l'abonnement au magazine Actes. Soit un total de 293.47 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'adhérer à nouveau à l'UNCCAS et de verser une participation de 293.47 euros à ce titre

- de dire que ces montants sont inscrits au Budget Primitif 2024 du CIAS

Date de transmission de l'acte: 26/04/2024 Date de reception de l'AR: 26/04/2024 055-200027787-DCA_2024_05-DE A G E D I
--

- d'autoriser la Présidente à entreprendre toutes les démarches administratives et financières nécessaires à l'application de la présente décision

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,  
Madame Martine AUBRY

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 9 janvier 2024  
et publié ou notifié  
le 9 janvier 2024